

COMMUNIQUÉ

*Publication d'une étude réalisée pour la Fédération des cégeps et le Réseau Trans-tech*

## **LE RÉSEAU DES CÉGEPS RAPPORTE PRÈS DE 10 MILLIARDS À LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE**

MONTRÉAL, LE 26 NOVEMBRE 2014 — Selon l'étude *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie*, réalisée par KPMG-SECOR pour la Fédération des cégeps et le Réseau Trans-tech, le réseau collégial public, avec ses 48 établissements et ses centres collégiaux de transfert, rapportait annuellement, en 2012-2013, 9,8 milliards de dollars à la société québécoise. De ces 9,8 milliards, 6,5 milliards ont été gagnés en augmentation de la productivité liée à l'amélioration du capital humain, qui est le fruit des efforts menés par les cégeps pour assurer le développement personnel et professionnel des jeunes.

« La Commission sur la révision permanente des programmes a récemment laissé entendre que les dépenses du Québec en matière d'éducation ne sont pas excessives. Nous pouvons maintenant ajouter que la société québécoise se voit au contraire offrir un excellent retour sur son investissement dans le réseau des cégeps, en plus des avantages que tirent de leur formation les jeunes et les adultes qui le fréquentent depuis près de 50 ans », a indiqué le président-directeur général de la Fédération des cégeps, M. Jean Beauchesne.

### **Un avantage financier pour les contribuables...**

Autre constat de l'étude de KPMG-SECOR, les cégeps représentent un gain important pour les contribuables. « Comme les diplômés du cégep ont de meilleurs revenus que les personnes qui ne possèdent qu'un diplôme du secondaire, ils contribuent davantage aux recettes gouvernementales. En 2013, les revenus additionnels de l'ensemble des diplômés du collégial ont permis de récolter un milliard de dollars supplémentaires en taxes et impôts », a précisé M. Daniel Denis, responsable de projet et associé chez KPMG-SECOR.

Par ailleurs, si mener un étudiant de cégep jusqu'à l'obtention de son diplôme d'études collégiales (DEC) constitue une dépense publique de l'ordre de 47 000 \$, une fois son DEC obtenu ce même étudiant produira des entrées fiscales de 200 000 \$ de plus pour le gouvernement sur l'ensemble de sa vie active.

### **...et pour les jeunes eux-mêmes**

En plus d'acquérir au cégep une formation de haute qualité lui permettant d'intégrer le marché du travail ou de poursuivre ses études à l'université, un étudiant se voit offrir, en

même temps que son DEC, un rendement annuel de 16,6 % sur ce qu'il a déboursé pour faire ses études collégiales, ce qui, outre certains frais afférents et son matériel scolaire, inclut les revenus dont il se sera privé en retardant son entrée sur le marché du travail du nombre d'années nécessaires à l'obtention de son diplôme. Il se félicitera par ailleurs toute sa vie d'avoir fait le choix d'acquérir un DEC plutôt que d'avoir cessé d'étudier après le secondaire, puisque l'étude de KPMG-SECOR démontre qu'il disposera d'un revenu de 32 % plus élevé que celui d'un diplômé du secondaire, soit de 560 000 \$ supplémentaires au cours de sa vie active.

### **Un bénéfice pour les entreprises et les organismes du Québec**

Les centres collégiaux de transfert de technologie (CCTT), membres du Réseau Trans-tech et affiliés aux cégeps et collèges du Québec, contribuent de manière importante à l'économie du Québec par leur impact sur le soutien et le développement des entreprises.

« En 2012-2013, près de 4000 entreprises et organismes ont pu bénéficier du soutien des CCTT dans leurs projets de recherche et d'innovation », a mentionné M. Pascal Désilets, président du conseil d'administration du Réseau Trans-tech et directeur général du Centre technologique en aérospatiale (CTA). « Et l'impact des CCTT sur la profitabilité des entreprises en 2012-2013 est estimé à 210 millions de dollars. Par ailleurs, pour chaque dollar investi dans le fonctionnement des CCTT par le gouvernement du Québec, les CCTT en récoltent 4,30 \$ de plus auprès de leurs partenaires. »

L'étude *La contribution économique des cégeps et des centres collégiaux de transfert de technologie* est disponible sur le site Internet de la Fédération des cégeps ([www.fedecegeps.qc.ca](http://www.fedecegeps.qc.ca)).

La Fédération des cégeps est le regroupement volontaire des 48 collèges publics du Québec. Elle a été créée en 1969 dans le but de promouvoir le développement de la formation collégiale et des cégeps. Elle agit comme porte-parole officiel et lieu de concertation des cégeps, à qui elle offre des services en matière de pédagogie, d'affaires étudiantes, d'affaires internationales, de formation continue, de financement, de ressources humaines, d'évaluation de la scolarité, d'affaires juridiques, de négociation et de relations du travail. La Fédération des cégeps représente les collèges pour la négociation des conventions collectives. [www.fedecegeps.qc.ca](http://www.fedecegeps.qc.ca)

Le Réseau Trans-tech regroupe les centres collégiaux de transfert de technologie et en innovation sociale (CCTT) associés aux cégeps et aux collèges du Québec. Les CCTT ont pour mission d'accompagner les PME dans l'innovation par du soutien technique, du développement technologique, de l'information et de la formation. Le Réseau Trans-tech compte plus de 1000 experts techniques et scientifiques dans ses 49 centres œuvrant à travers tout le Québec. Le Réseau Trans-tech compte poursuivre en 2014-2015 sa collaboration avec les partenaires du réseau de la recherche et de l'innovation au Québec. [www.reseau transtech.qc.ca](http://www.reseau transtech.qc.ca)

— 30 —

Source : Fédération des cégeps et Réseau Trans-tech

Renseignements : Judith Laurier, directrice des communications, Fédération des cégeps,  
514 381-8631, poste 2337; cellulaire : 514 239-2088

Jean Blondeau, chargé de projet, Réseau Trans-tech, 418 653-6763;  
cellulaire : 418 806-3635